

## ATTESTATION DE SANTÉ POUR LES MINEURS

Cette attestation remplace le certificat médical pour les personnes mineures participant à une compétition sportive selon le Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 relatif aux modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence d'une fédération sportive ainsi qu'aux modalités d'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, pour les mineurs hors disciplines à contraintes particulières.

Extrait du décret : Article D231-1-4-1 : **Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.** A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

**Le questionnaire est confidentiel et ne doit pas être transmis à l'organisateur de l'évènement sportif.**

L'une des personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste de la compatibilité de l'état de santé de la personne mineure en fournissant, à la place du certificat médical, l'attestation ci-dessous. Le certificat médical peut cependant remplacer cette attestation.

### TRAILWALKER OXFAM 2025 ATTESTATION DE SANTÉ

Je soussigné,

NOM : .....

Prénom : .....

Lien avec l'enfant : .....

Certifie que l'état de santé de mon enfant :

NOM : .....

Prénom : .....

Né(e) le : ...../...../.....

**Lui permet de participer au Trailwalker Oxfam 2025 sur la marche pour laquelle il/elle est engagé.e.**

**J'ai au préalable rempli le questionnaire de santé avec les réponses négatives aux différentes questions.**

Fait à : ..... Le : .....

Signature :